



## OBTENIR LE CLASSEMENT MEUBLÉ DE TOURISME



La procédure de classement des meublés de tourisme, portée par le Ministère du Tourisme et Atout France, est un dispositif national de renforcement de la qualité et des services des meublés touristiques. Seuls les organismes accrédités ou agréés peuvent classer les meublés de 1 à 5 étoiles. Étant accrédité, Yonne Tourisme vous propose de réaliser une visite d'inspection de votre location en vue d'un classement en étoiles.

### Définition d'un meublé de tourisme

« Les meublés de tourisme sont des villas, appartements, ou studios meublés, à l'usage exclusif du locataire, offerts en location à une clientèle de passage qui y effectue un séjour caractérisé par une location à la journée, à la semaine ou au mois, et qui n'y élit pas domicile. »

### Les objectifs

- Garantir une conformité et une qualité des prestations,
- Bénéficier d'un abattement fiscal de 71% sur le montant des loyers déclarés,
- Bénéficier d'une promotion sur les supports de communication de Yonne Tourisme : sites Internet et brochures départementales.

### Les valeurs du classement

Le classement en meublé de tourisme est une démarche volontaire qui engage l'exploitant à maintenir une prestation qualitative et conforme au référentiel en fonction de 112 critères.

### Pour qui ?

Tout exploitant d'un hébergement touristique déclaré en Mairie sous l'appellation meublé de tourisme peut demander un classement en étoiles. Le classement est complémentaire à toutes autres démarches de qualification (labels et marques, par exemple).

### Les critères et engagements

Critères : l'hébergement doit répondre au référentiel de classement construit selon 3 chapitres : équipement, services au client et accessibilité/développement durable.

Durée : visite de contrôle et renouvellement du classement tous les 5 ans.

Coût : 150 € pour la visite de contrôle d'un meublé, 75 € supplémentaires en cas de contre-visite.

### MEUBLÉS DE TOURISME CLASSÉS DANS L'YONNE EN 2015

54 établissements classés

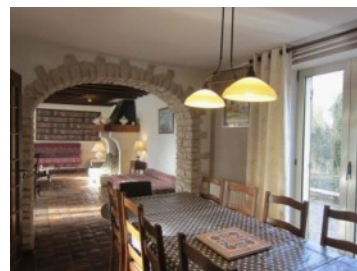
dont 6, 1\*

dont 10, 2\*

dont 31, 3\*

dont 6, 4\*

dont 1, 5\*



### DÉMARCHE À SUIVRE POUR ÊTRE CLASSE MEUBLE DE TOURISME

Contactez Yonne Tourisme afin de connaître les modalités de commande d'un classement et recevoir les documents d'information nécessaires.

Le classement est attribué à l'issue d'une visite d'inspection au cours de laquelle Yonne Tourisme vérifiera le respect des critères de classement selon le nombre d'étoiles visé.

VOTRE CONTACT YONNE TOURISME  
RELAIS TERRITORIAL DES OT SI  
Anne-Sophie FERRAND  
1-2, quai de la République - 89000 AUXERRE  
Tél. 03 86 72 13 60 - Fax 03 86 72 92 09  
relaisotsi@tourisme-yonne.com



### EN SAVOIR +

[www.tourisme-yonne.com/pro](http://www.tourisme-yonne.com/pro)  
Rubrique : Je suis porteur d'un projet touristique  
Sous-rubrique : Démarches qualité  
[www.frotsi-bourgogne.com](http://www.frotsi-bourgogne.com)